



## **Attestation de déplacement** **pour assurer l'entretien physique des poneys et chevaux**

Le protocole validé le 10 novembre 2020 en réunion interministérielle pour la gestion du bien-être des équidés dans les établissements équestres pendant le confinement prévoit d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, de certains propriétaires et cavaliers des poney clubs et centres équestres dans leur structure équestre afin d'assurer l'entretien physique des poneys et chevaux.

La présente attestation a été établie sur la base des besoins exprimés par le poney-club ou centre équestre via la plateforme informatique FFE permettant d'organiser et d'assurer la traçabilité des cavaliers et des sorties des équidés.

Elle doit être accompagnée de l'attestation de déplacement dérogatoire officielle, en cochant le motif n°3 « Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ».

**L'Etablissement équestre :**

EpINETTE de Boisemont  
32 rue de vaureal  
95000 Boisemont

**Déclare accueillir le cavalier FFE :**

Nom :  
Prénom :  
N° Licence :

**Attestation éditée le :**

Date :  
Heure :

Pour le centre équestre  
Philippe Roederer, gérant

Signature cavalier



L'EPINETTE DE  
BOISEMONT  
32 rue de vaureal  
95000 BOISEMONT  
01.34.21.00.60